Saint-Damase
Fière de son histoire

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 125-1
ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 1er juin 2021, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 125-1 intitulé

« **Règlement modifiant le règlement numéro 125 sur la gestion contractuelle.** »

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Le règlement est disponible pour consultation et ainsi obtenir des renseignements sur rendez-vous durant les heures régulières d'ouverture ou par courriel à dg@st-damase.qc.ca. Le règlement est disponible sur le site web de la municipalité à l'adresse : www.st-damase.qc.ca

DONNÉ à Saint-Damase, ce 2e jour du mois de juin 2021.

Johanne Beauregard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Municipalité de Saint-Damase
Téléphone : 450 797-3341
Courriel : info@st-damase.qc.ca
Télécopieur : 450 797-3543
www.st-damase.qc.ca
115, rue Saint-Étienne
Saint-Damase, Québec J0H 1J0